Les génériques

Les médecins peuvent vous prescrire des génériques.

Ce que vous devez savoir sur les médicaments génériques :

Les génériques sont des médicaments à part entière. Ils viennent parfois modifier vos habitudes, en remplaçant le médicament avec lequel vous étiez familiarisé.

Le médicament générique contient la même substance active, au même dosage, que le médicament original :

- il est commercialisé par différents laboratoires pharmaceutiques, son aspect ou sa présentation (couleur et forme) peuvent changer

- il est contrôlé de la même façon que tous les médicaments : la qualité et la fabrication

- l'équivalence avec le médicament original est validé par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament avant sa mise sur le marché

Se rendre au CHRSO

En voiture par :

- L'autoroute A26 Sortie n°4
- La rocade de Saint-Omer : Sortie Centre Hospitalier

En Bus :

Les horaires sont disponibles :
à l'accueil du Pavillon Flandres ou en appelant gratuitement la Caso au 0 800 510 232
ou sur www.casobus.com

Route de Blendecques
B.P. 60357- Helfaut
62505 Saint-Omer Cedex
Tél : 03 21 88 70 00
Fax : 03 21 88 70 09
Site : www.ch-stomer.fr

« Soyez acteur de votre prise en charge médicamenteuse ! »

Novembre 2015

Aidez-nous à en savoir plus sur votre traitement !

Lors d'une hospitalisation ou consultation, communiquez aux professionnels la liste de tous vos médicaments:

- Ceux prescrits par votre médecin traitant et par des spécialistes comme par exemple l'ophtalmologiste, le pneumologue etc…
- Ceux achetés sans ordonnances chez votre pharmacien ou sur internet

Attention :
Oublier de mentionner un traitement pris pour votre tension ou pour votre diabète, par exemple, peut avoir des conséquences avec les traitements qui seront prescrits à l'hôpital !

Si vous êtes hospitalisé, les professionnels de santé ont besoin de prendre en compte tous les médicaments que vous prenez habituellement.
L'objectif de ces échanges interactifs avec le patient et entre les professionnels est de sécuriser votre prise en charge médicamenteuse lors de votre admission mais aussi lors du retour à domicile,
C'est ce qu'on appelle « la Conciliation médicamenteuse »

Essayer d'établir et d'avoir sur vous la liste de tous les médicaments que vous prenez tous les jours ou de temps en temps ainsi que les raisons de leur prise si vous les connaissez

N'hésitez pas à questionner, en particulier sur votre traitement, les professionnels de santé lors de votre sortie d'hospitalisation pour bien comprendre les changements (ajouts, arrêts, modifications), les moments de prise la durée de traitement, les effets secondaires, etc.

Pensez à informer votre médecin traitant ou votre spécialiste et votre pharmacien de votre nouveau traitement